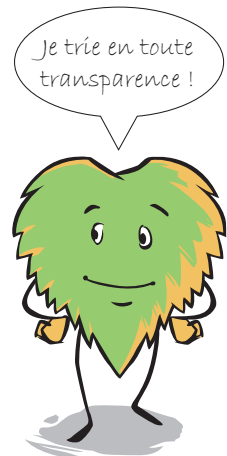


Distribution des sacs jaunes et transparents

Une nouvelle campagne de distribution des sacs jaunes et transparents va être planifiée par les services de la Communauté de Communes en février et mars 2023. Ces distributions seront organisées au plus près des habitants, au sein des Mairies, ou au Local Technique à Rouillac.



Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
07-févr	08-févr	09-févr	10-févr	11-févr
Mairie ECHALLAT 9h30-12h30	Mairie SAINT-GENIS D'HIERSAC 9h-30-12h30	Mairie VAUX ROUILLAC 9h30-12h30	Mairie MONS 9h30-12h30	ROUILLAC Local technique Communauté de Communes 9h-12h30 /14h-17h
Mairie SAINT CYBARDEAUX 16h-19h	Mairie VAL D'AUGE 16h-19h	Mairie DOUZAT 16h-19h	Mairie GENAC-BIGNAC 16h-19h	
14-févr	15-févr	16-févr	17-févr	18-févr
Mairie MONS 9h30-12h30	Mairie SAINT-GENIS D'HIERSAC 9h30-12h30	Mairie SAINT AMANT DE NOUERE 9h30-12h30	Mairie VAL D'AUGE 9h30-12h30	ROUILLAC Local technique Communauté de Communes 9h-12h30 /14h-17h
Mairie COURBILLAC 16h-19h	Mairie GENAC BIGNAC 16h-19h	Mairie SAINT CYBARDEAUX 16h-19h	Mairie VAUX ROUILLAC 16h-19h	
21-févr	22-févr	23-févr	24-févr	25-févr
Mairie DOUZAT 9h30-12h30	Mairie MARCILLAC LANVILLE 9h30-12h30	Mairie VAL D'AUGE 9h30-12h30	Mairie SAINT CYBARDEAUX 9h30-12h30	ROUILLAC Local technique Communauté de Communes 9h-12h30 /14h-17h
Mairie SAINT AMANT DE NOUERE 16h-19h	Mairie GENAC BIGNAC 16h-19h	Mairie ECHALLAT 16h-19h	Mairie SAINT-GENIS D'HIERSAC 16h-19h	
28-févr	01-mars	02-mars	03-mars	04-mars
Mairie VAL D'AUGE 9h30-12h30	Mairie MARCILLAC LANVILLE 9h30-12h30	Mairie COURBILLAC 9h30-12h30	Mairie MAREUIL 9h30-12h30	ROUILLAC Local technique Communauté de Communes 9h-12h30 /14h-17h
Mairie SAINT CYBARDEAUX 16h-19h	Mairie MAREUIL 16h-19h	Mairie SAINT-GENIS D'HIERSAC 16h-19h	Mairie GENAC BIGNAC 16h-19h	

Quelles sont les modalités de distribution ?

Les sacs jaunes et transparents seront distribués gratuitement sur présentation d'un justificatif de domicile : 1 rouleau par habitant de chaque type vous sera remis.

Que faire si je ne peux pas me rendre à ma mairie aux jours et horaires précisés ?

Si vous ne pouvez pas vous rendre en Mairie, une permanence de la Communauté de Communes aura lieu les samedis 11, 18, 25 février et le 4 mars, de 9h à 12 h et de 14h à 17h, au local technique, à côté de la déchetterie.

Que faire quand je n'ai plus de sacs ?

Un complément de sacs pourra vous être attribué en cours d'année, en vous présentant à la déchetterie, muni d'un justificatif de domicile.

Je suis nouvel arrivant, comment procéder ?

Les nouveaux habitants peuvent se rendre à ces distributions pour s'inscrire et récupérer leur dotation. Des documents seront alors remis pour expliquer le fonctionnement de la collecte des déchets sur le Rouillacais.